

## DÉVELOPPEMENT

# Les partenariats liés par le CFPB

Le CFPB a noué des partenariats avec des universités ou des écoles pour renforcer son offre de formation, notamment vers les collaborateurs à potentiel des banques. Deux exemples illustrent cette politique : le partenariat lié entre le CESB et HEC et celui avec des universités pour la licence professionnelle.

## CESB et HEC

Aujourd'hui, il ne suffit plus de maîtriser les composantes techniques de son métier. Les établissements de crédit souhaitent que leurs cadres acquièrent également une dimension transverse et deviennent des généralistes multifonctions. Face à ce besoin, le CESB propose, via le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) dont il est un institut, une formation conçue et organisée en partenariat avec HEC. Le programme est orienté vers le management stratégique (capacité à diriger et à prendre des décisions dans un univers de plus en plus complexe) et les outils de pilotage utiles au manager (approche globale des risques, contrôle de gestion, gestion actif-passif, risques juridiques, organisation et systèmes d'information...).

### Un triple objectif

- Valoriser le CESB grâce à un partenaire prestigieux.
- Bénéficier de l'expérience de HEC dans la formation des futurs dirigeants et managers.
- Positionner le cursus parmi les meilleurs dispositifs pédagogiques dédiés aux collaborateurs « à potentiel » des banques.

HEC est la première Business School en France et l'une des premières en Europe à avoir obtenu la prestigieuse triple accréditation AACSB, EQUIS, AMBA (cf. *lexique ci-contre*), confirmant ainsi son ambition et son leadership. HEC Executive Education, son pôle formation continue, accueille chaque année dans ses programmes plus de 8 500 dirigeants et managers. Sa pédagogie se caractérise par des apports à la pointe de l'innovation, des entraînements sous la conduite de dirigeants et d'experts, et des échanges qui favorisent l'aspect pratique et opérationnel des enseignements. Le cursus du CESB bénéficie du prestige du partenaire, de son rayonnement international, de la notoriété et des apports des enseignants-chercheurs de l'école. Grâce à ce partenariat, les candidats ont l'opportunité d'acquérir une double qualification : le CESB et le CESA, ou Cycle d'enseignement supérieur des affaires « Management des activités bancaires », délivré par

HEC. Le CESA est une composante des mastères spécialisés, ce qui ouvre la possibilité de capitaliser sur ce certificat en vue du mastère. Par ailleurs, la qualité d'ancien du CESA permet de maintenir les liens entre participants et d'accéder à un certain nombre de services proposés par HEC Executive Education.

### L'organisation du cursus

Plusieurs réunions de travail se tiennent en amont, pendant et en aval du cursus entre direction du CESB, de HEC et intervenants. L'objectif est d'assurer le suivi du cursus et de garantir la qualité du dispositif. En matière d'ingénierie pédagogique tout d'abord : le cursus de l'année n est construit sur la base des évaluations des participants de l'année n - 1 (planning, articulation des modules, choix des conférences...). Sur le plan du contrôle des connaissances, des échanges sont menés sur les problématiques traitées dans les travaux entrant dans le contrôle continu. L'examen écrit « Cas transversal » est conçu en commun. Enfin, le grand oral porte sur l'ensemble du programme. Affecté du coefficient le plus important, cette épreuve constitue le point commun entre le CESA et le CESB. Chacun des jurys est composé d'un professeur de HEC et de représentants de la profession bancaire.

### LEXIQUE

■ L'AACSB est un label délivré par l'American Assembly of Collegiate School of Business qui accrédite les formations au management et les programmes MBA outre-Atlantique.

■ EQUIS est la norme qualité européenne mise en place par l'European Foundation for Management Development (EFMD) pour certifier et améliorer la qualité des établissements d'enseignement supérieur du management en Europe.

■ L'AMBA, Association of MBA (d'origine britannique) accrédite uniquement les programmes MBA.

## CFPB et universités

« La formation conduisant à la licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel. Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur une année, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage ou le projet tutoré impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale. La licence professionnelle réalise une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et à faciliter son insertion dans l'emploi. »

### Proche des entreprises

Comment mieux définir la spécificité de la licence professionnelle banque que de reprendre les termes de l'arrêté du 17 novembre 1999 qui porte création de la licence professionnelle ? Cette licence est un diplôme homologué au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation (voir encadré). Son originalité réside dans son mode d'élaboration, fondé sur la mise en place de partenariats étroits entre, universités, autres établissements de formation, entreprises et branches professionnelles. C'est ainsi que trois partenaires – la profession bancaire, l'Université de

Bordeaux 4 et le CFPB – ont élaboré le programme complet d'un cycle de formation en un an.

### Lisibilité des contenus et démarche inductive.

Fort de ses pratiques pédagogiques fondées sur une démarche inductive, démarche d'apprentissage plus conforme aux comportements de l'adulte qui s'appuie plus aisément sur du concret pour le replacer dans un contexte conceptuel, fort également de son dispositif d'accompagnement des jeunes professionnels assuré par ses coordinateurs pédagogiques, de son corps de formateurs, banquiers en exercice, qui disposent de supports d'animation définissant bien les objectifs à atteindre à l'issue de chaque session, le CFPB a développé les partenariats avec le monde universitaire, là où la profession exprimait un besoin de recrutement de collaborateurs à potentiel. Ainsi se sont

ouverts des cycles de formation avec différentes universités, notamment Bordeaux 4, Dijon, Lille 2, Lyon 2, Nancy 2, Orléans, Paris 5 et 13, Toulouse 1 et Tours.

Ce diplôme, délivré par l'université, sera parfois dénommé « licence professionnelle banque et assurance » ou mettra l'accent, dans certains cas, sur le métier préparé, celui de gestionnaire ou conseiller de clientèle sur le marché des particuliers. Au-delà de ses nuances, il s'agit d'une formation fondée sur une maquette nationale, qui assure ainsi à la profession une grande lisibilité sur les contenus et la démarche pédagogique.

L'obtention d'un haut niveau de diplômés résulte bien de la mise en œuvre, au quotidien, des dispositions ministérielles qui prévoyaient une étroite collaboration entre, universitaires, monde de l'entreprise, et centre de formation d'une profession. ■



**Gérard Delrue,**  
directeur du CESB,  
CFPB.



**Serge Leclercq,**  
directeur de  
l'Alternance,  
CFPB.

## Les niveaux de formation

La nomenclature interministérielle inscrit les titres et diplômes homologués sur une liste établie par niveaux (I à V) et par groupes de métiers ou types de formation :

**Niveau I :** personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise

**Niveau II :** personnel occupant des emplois exigeant normalement

une formation de niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise

**Niveau III :** personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de diplôme des Instituts universitaires de technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

**Niveau IV :** personnel occupant des emplois de

maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien et du brevet de technicien

**Niveau V :** personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).